

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité prévoit de tenir une réunion d'information, le vendredi 15 décembre 2017, sur les menaces et problèmes que représente la République populaire démocratique de Corée pour la paix et la sécurité internationales, au titre de la question « Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée ».

À cet égard, le Japon a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Koro **Bessho**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} décembre 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Note de cadrage pour la réunion d'information du Conseil
de sécurité qui se tiendra le 15 décembre, au titre de la question
« Non-prolifération : République populaire démocratique
de Corée », sur le thème « Menaces et problèmes que représente
la République populaire démocratique de Corée pour la paix
et la sécurité internationales »**

Introduction

La République populaire démocratique de Corée (RPDC) a poursuivi ses actes de provocation tout au long de 2017 ; elle a notamment mené, en septembre, un sixième essai nucléaire qui, d'après elle, était un essai de bombe à hydrogène, dont l'ampleur a dépassé de loin celle de ses essais précédents. Elle a également procédé à 17 tirs de missiles balistiques, notamment de missiles balistiques intercontinentaux, dont certains ont survolé le Japon. Plus récemment, le 29 novembre, elle a effectué un nouveau tir de missile balistique, de portée intercontinentale.

Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions dans lesquelles il condamne, dans les termes les plus énergiques, les actes de provocation auxquels se livre la RPDC en violation et au mépris flagrant de ses résolutions pertinentes. Il a aussi clairement affirmé que le pays devait cesser ses actes de provocation et que la communauté internationale n'accepterait pas qu'il se dote d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Conseil a demandé de manière répétée à la RPDC d'abandonner immédiatement toutes les armes nucléaires et tous les programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, de cesser immédiatement toute activité connexe, et d'abandonner tout autre programme existant d'armes de destruction massive, notamment d'armes chimiques et biologiques, et de missiles balistiques.

La RPDC n'a cependant montré aucune intention d'abandonner ses programmes portant sur les armes de destruction massive et leurs vecteurs ou ses programmes connexes, ni n'a pris de mesures concrètes à cette fin. Elle représente désormais une menace imminente, grave et sans précédent pour la paix et la sécurité de la région et pour la communauté internationale.

Le Conseil, qui est censé surveiller en permanence les agissements de la RPDC, s'est déclaré résolu à prendre d'autres mesures importantes si elle procédait à tout autre tir ou essai nucléaire. À ce stade, il est impératif que le Conseil et ses membres réaffirment, de concert, leur détermination à pousser la RPDC à changer sa ligne de conduite, en exerçant sur elle une pression maximale, pour qu'elle procède à une dénucléarisation de la péninsule coréenne et abandonne tous ses autres programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible.

Axes principaux des débats

1. Menaces et problèmes que représente la République populaire démocratique de Corée pour la paix et la sécurité internationales :

- Programme nucléaire et programme de développement de missiles ;
- Autres armes de destruction massive (armes chimiques et biologiques, etc.) ;

- Autres menaces et problèmes connexes.
2. Moyens de maximiser la pression exercée sur la RPDC pour la pousser à changer sa ligne de conduite et à procéder à une dénucléarisation de la péninsule coréenne :
- Mise en œuvre intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ;
 - Sanctions additionnelles en réponse à de nouveaux actes de provocation.

Date et modalités de la réunion

Une réunion d'information de niveau ministériel est prévue le vendredi 15 décembre à 10 heures. La réunion est ouverte aux membres du Conseil et aux pays concernés, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Intervenants

L'intervenant sera le Secrétaire général.

Texte issu de la réunion

Aucun document final n'est prévu.
